

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2024

Attention !!!

- La réception des dossiers se fait uniquement pendant la période indiquée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous
- Vous pouvez déposer votre demande si votre formation débute dans la fourchette des dates précisées dans la seconde colonne.
- Tout dossier reçu hors période sera automatiquement retourné à l'expéditeur

Rappel : Avec votre demande, il est impératif de nous fournir :

- Photocopie de votre dernière fiche de paye
- Attestation de l'employeur stipulant les 3 ans d'ancienneté dans la FPH

<u>PERIODE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS (Cachet de la poste faisant foi)</u>	<u>POUR UN DEBUT DE FORMATION</u>	<u>DATE DE REUNION</u>
Du <u>20 janvier 2024 au plus tôt</u> au <u>10 février 2024 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 18 mars 2024 et le 20 septembre 2024	15 mars 2024
Du <u>06 mai 2024 au plus tôt</u> au <u>25 mai 2024 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 01 juillet 2024 et le 31 décembre 2024	28 juin 2024
Du <u>05 août 2024 au plus tôt</u> au <u>26 août 2024 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 30 septembre 2024 et le 30 mars 2025	27 septembre 2024
Du <u>12 octobre 2024 au plus tôt</u> au <u>02 novembre 2024 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 09 décembre 2024 et le 09 juin 2025	06 décembre 2024